

# Comment mieux coopérer avec les associations

Formation animée par l'ARIC, et proposée en partenariat avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Acteur incontournable de la vitalité de nos territoires, autant urbains que ruraux, nombre d'associations portent le bien commun et l'intérêt général. La formation présentera des outils concrets afin de nourrir une politique de la vie associative.

## Objectifs

- ◆ Comprendre les enjeux, le fonctionnement et les spécificités du monde associatif
- ◆ Rechercher les conditions d'une co-construction d'initiatives, d'activités et de services associatifs contribuant à l'intérêt général
- ◆ Connaître les évolutions et les modalités de partenariat collectivités/associations

### Durée

- ◆ 1 journée (7 heures)

### Date et lieu

- ◆ 21 mars 2022
- ◆ Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie – 22190 PLERIN Cedex

### Public

- ◆ L'ensemble des élu.e.s
- ◆ Niveau 2 : Maîtriser

### Moyens et méthodes pédagogiques

- ◆ La formation s'articulera entre temps théoriques et pratiques, dans une mise en dialogue du groupe en formation. Les dispositifs pédagogiques s'appuieront sur des supports théoriques et des techniques d'animation suscitant la participation, l'analyse et le débat afin de permettre à chacun.e de trouver sa place en fonction de ses modes d'apprentissages.

### Profil des intervenants

- ◆ Elu et acteur du monde associatif

### Validation de la formation

- ◆ Attestation de fin de formation

## PROGRAMME

### Repères sur la vie associative et l'économie sociale et solidaire :

observation de la diversité des associations, de leurs fonctions, de leurs fédérations et réseaux; les fondamentaux de la loi de 1901 et de 2014 et leur traduction dans les statuts et les responsabilités; la participation des membres et des publics, le projet associatif, les enjeux démocratiques et citoyens...

**Les leviers pour une coopération réussie :** analyse de partenariats entre collectivités locales et associations, démarches de projet, enjeux partageables, rythmes d'engagement des différentes parties prenantes; les dispositifs publics, programmes d'appui aux partenariats avec les associations

**Les principes et les outils du partenariat :** charte d'engagements réciproques, soutiens matériels et financiers aux associations; subventions et conventions pluriannuelles, appels à projets, délégations de service public

**Les méthodes pour un environnement favorable à la vie associative :** reconnaissance du bénévolat, coordination entre associations, mutualisation de moyens, expertise de terrain et capacités d'expérimentation

**Le positionnement des élu.e.s face aux associations :** négociation, risques spécifiques aux personnes à la fois responsables d'associations et élu.e.s : gestion de fait, conflits d'intérêts...

### INSCRIPTIONS

Adresser un bulletin d'inscription à l'ARIC par mail [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr)

Ou s'inscrire directement sur le site internet de l'ARIC  
[www.formationdeselus.bzh](http://www.formationdeselus.bzh)

### TARIFS

Consulter la plaquette tarifaire de l'ARIC, annexée à ce programme

Tarifification à la journée, par participant.  
Repas proposé en supplément.

### CONTACTS

**ARIC**  
13 Place des Marelles 35500 CHANTEPIE  
02 99 41 50 07 / [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr)

**CENTRE DE GESTION 22**  
1 Rue Pierre et Marie Curie 22190 PLERIN  
02 96 58 23 83 / [formation@cdg22.fr](mailto:formation@cdg22.fr)

**INSCRIPTION A UNE OU DES JOURNEES DE FORMATION  
(UN BULLETIN PAR PERSONNE)**

à retourner par mail, fax ou courrier à :  
ARIC - 13 place des marelles- BP 27305 - 35573 CHANTEPIE Cedex  
**e-mail : [a.gavory@aric.asso.fr](mailto:a.gavory@aric.asso.fr) / Fax : 02 99 41 51 33**

COMMUNE / COMMUNAUTE de : ..... Code postal : .....

NOM, Prénom : .....Mandat : .....

E-mail de l'élus (recevra la convocation à cette adresse) : .....

Souhaitez-vous recevoir les informations de l'Arice par email :    Oui                   Non

**S'inscrit à la (ou les) formation(s) suivante(s) :**

Formation	Date	Lieu	Déjeuner (oui – non)
1.			
2.			
3.			

L'ARIC se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre d'inscrits est insuffisant  
Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, au minimum, à l'adresse personnelle de l'élus.

Retrouvez les programmes détaillés de nos formations sur notre site internet <https://www.formationdeselus.bzh/>

Pour valider votre inscription, merci d'indiquer en quelques mots quelles sont vos attentes et besoins pour cette formation :

.....

.....

.....

.....

**Pour les tarifs et la signature obligatoire, voir au verso** 

## Coût :

Année	Prix des journées	Collectivités adhérentes		Collectivités non adhérentes	
2022	Participation d'un élu à une journée de formation "sur calendrier ARIC"	- de 1500 habitants	235 €**	- de 1500 habitants	330 €**
		1500 à 10 000 habitants	251 €**	1500 à 10 000 habitants	373 €**
		+ de 10 000 habitants	269 €**	+ de 10 000 habitants	421 €**
2022	Participation d'un élu à une demi-journée de formation « sur calendrier ARIC »	- de 1500 habitants	141 €**	- de 1500 habitants	224 €**
		1500 à 10 000 habitants	151 €**	1500 à 10 000 habitants	253 €**
		+ de 10 000 habitants	162 €**	+ de 10 000 habitants	286 €**

\* ce tarif sera appliqué pour les communes et les EPCI cotisant à l'ARIC, suivant la grille des barèmes de l'année en cours.

\*\* plus supplément déjeuner boissons comprises : 20 €

### **Inscription préalable obligatoire 10 jours avant la session et à faire valider par votre Mairie.**

En cas de désistement, vous avez jusqu'à **5 jours avant le jour de la formation** pour nous en informer par écrit à [a.gavory@aric.asso.fr](mailto:a.gavory@aric.asso.fr). Sans motif d'absence le coût de la formation sera facturé à la collectivité.

***Si la dépense est prise en charge par la commune ou la communauté de communes, signature du maire et cachet obligatoires.***

Les informations recueillies sur les formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé sous la responsabilité de Gaëlle Berthevas Présidente de l'Aric pour gérer les inscriptions aux formations et les services liés aux adhésions. *Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au site internet de l'Aric : <https://www.aric.asso.fr/mentions-legales> rubrique protection des données.*